

Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

4 crédits	30.0 h	Q2
-----------	--------	----

Enseignants	Cesoni Maria Luisa ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	<p>La matière objet de ce cours est celle des incriminations et, à travers celles-ci, des valeurs protégées par la loi pénale, des enjeux de politique criminelle liés aux processus d'incrimination, ainsi que des principes que la création des incriminations doit respecter. Le principe de légalité, qui régit la production des incriminations, sera notamment examiné dans ses différents aspects et dans le cadre du déplacement progressif de la définition de celles-ci en dehors des frontières nationales. Le cours portera sur un nombre choisi d'incriminations prévues par le livre II du Code pénal ou par les lois particulières. Il s'agira d'analyser à la fois des infractions traditionnelles (telles que le vol, le meurtre, l'association de malfaiteurs ) et des infractions récentes (en matière de blanchiment, de terrorisme, de racisme ), afin de mettre notamment en évidence les évolutions de la technique législative, le déplacement du seuil de la responsabilité pénale, les problèmes liés à l'interprétation juridictionnelle de dispositions complexes. L'influence du droit international conventionnel et européen sera prise en compte.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>Ce cours poursuit trois objectifs complémentaires : " fournir aux étudiants des éléments de connaissance du droit des incriminations, destinés à compléter la formation de base en droit pénal ; " permettre aux étudiants de comprendre à la fois les processus de définition des incriminations et les principaux problèmes liés à leur mise en œuvre ; " sensibiliser les étudiants aux principes fondamentaux qui encadrent la production des incriminations ; " développer l'esprit critique des étudiants, afin de les amener à réfléchir de manière autonome sur les questions de valeurs, finalités et efficacité liées à la production des incriminations et à leur mise en œuvre. Ces acquis devraient permettre aux étudiants de mieux s'orienter dans le contexte d'un droit pénal en forte mutation, qui se développe de plus en plus en relation à des références externes tant à la discipline qu'au territoire national.</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p><b>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</b> Les connaissances de base en droit pénal général sont supposées connues. Elles seront mobilisées dans le cadre des exposés de l'enseignant et de l'évaluation (ex. : application de la loi pénale dans le temps et dans l'espace, tentative, participation criminelle).</p> <p>L'examen est écrit; il comprend un casus, des questions ouvertes et une partie sous forme de QCM.</p>
Méthodes d'enseignement	<p><b>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</b> Cours magistral</p>
Contenu	<p>Afin d'appréhender les questions faisant l'objet de ce cours (voir " objet " ci-dessus), le cours analysera un certain nombre d'infractions spécifiques en mettant, notamment, en évidence trois problématiques : * Pourquoi incriminer : les processus d'incrimination et de décriminalisation (ex. : du meurtre à l'euthanasie, infractions en matière de circulation routière) * Comment incriminer : le respect du principe de légalité (clarté de la loi pénale) dans l'élaboration des incriminations (ex. : détention de stupéfiants, terrorisme...) * Comment appliquer l'incrimination : l'étendue de l'interprétation jurisprudentielle en fonction de la précision de la disposition incriminatrice (ex. : organisation criminelle, recel et blanchiment) Les incriminations à étudier seront sélectionnées chaque année en fonction de leur pertinence à l'égard des objectifs visés et de l'actualité législative et jurisprudentielle. Le cours pourra, le cas échéant, bénéficier de l'intervention de praticiens.</p>
Ressources en ligne	Un plan détaillé du cours est mis à disposition sur moodle. La jurisprudence à étudier est également disponible sur modle.
Autres infos	Seul un code pénal est admis pour l'examen, sans annotations. Surlignage et renvois numériques tolérés.

Faculté ou entité en charge:	BUDR
------------------------------	------

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en droit	DROI2M	4		